



## **Nouvelles directives** **pour une école plus sécuritaire**

Chers parents,

Une nouvelle politique de verrouillage de la Commission scolaire de langue française entrée en vigueur le 19 août 2008 incite l'école Saint-Augustin, en collaboration avec le Conseil acadien de Rustico, à mettre en place une procédure de verrouillage adaptée aux besoins de ses usagers et de sa réalité. La possibilité, aussi minime soit-elle, qu'un incident à l'intérieur ou à proximité de l'école mette en danger la santé ou la sécurité des occupants est une réalité et c'est avec un plan adapté à notre milieu que nous nous assurerons un meilleur niveau de préparation du personnel, des élèves et de l'équipe d'intervention .

Nous vous faisons parvenir les grandes lignes des mesures à suivre lors d'un cas d'urgence. Veuillez prendre note que ces mesures sont sujettes à être modifiées pour en maximiser l'efficacité.

1- Durant les heures scolaires, de 8h30 à 14h45, seule la porte donnant accès à l'annexe, près du secrétariat, sera utilisée par les visiteurs. Toutes les autres portes seront verrouillées.

2- Si vous vous présentez à l'école entre 8h30 et 14h45, vous devrez dorénavant vous diriger au bureau de la secrétaire pour obtenir une carte de visiteur en échange de votre permis de conduire. Les membres du personnel de l'école Saint-Augustin et du Conseil acadien de Rustico se réservent le droit de renvoyer au secrétariat quiconque ne porte pas de carte de visiteur tel que mentionné sur la porte d'entrée. Nous appliquerons ce règlement sans exception.

3- Une fois le plan de verrouillage bien en place et le personnel de l'édifice formé, les élèves et enfants du préscolaire seront graduellement formés à réagir adéquatement selon des procédures précises adaptées à diverses situations. Après avoir préparé les enfants, deux pratiques officielles des mesures d'urgence en cas de verrouillage seront faites durant l'année scolaire. Un membre du corps policier de la GRC, des services des incendies et des services ambulanciers seront sur place lors de ces exercices. Leurs observations permettront l'ajustement de notre procédure si nécessaire.

4- À l'intérieur de l'école, des zones sécuritaires ont été désignées. À l'intérieur de ces zones, des espaces où les occupants peuvent se réfugier ont été délimités. Les élèves, les enseignantes et les éducatrices connaîtront la raison d'être de ces espaces.

**5- Dans l'éventualité d'un incident exigeant l'application du plan d'urgence incluant la procédure de verrouillage, l'endroit de rassemblement pour les parents est le Club des Lions, au 17 Timber Lane à Rustico Nord. Le numéro de téléphone est le 963-2533. Il est important de comprendre que toute personne venant de l'extérieur et se présentant sur les lieux de l'incident pourrait devenir une entrave à l'intervention policière et compromettre la sécurité des personnes sur place.**

**6- Des endroits où se réfugier à l'extérieur de l'école en cas de besoin ont été désignés. Il s'agit de l'église Saint-Augustin et de l'auberge Barachois.**

**Ce plan d'urgence n'est pas un secret. Nous vous recommandons de discuter régulièrement avec vos enfants des comportements à adopter en cas d'urgence, au même titre que vous discuteriez de l'évacuation de votre maison en cas d'incendie. Questionnez-les sur ce qu'ils apprennent à l'école à ce sujet. Plus vous vous impliquerez dans l'éducation de vos enfants à ce sujet, plus vous appuierez l'école dans sa démarche pour bien les préparer pour affronter un événement qui, nous le souhaitons tous, ne se produira jamais.**

**Merci de votre collaboration.**

**Rachelle Gauthier  
Directrice  
École Saint-Augustin**